

ABONNEMENT
Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 8
Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :
 A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS
 Annonces, la ligne . . . 20
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75
RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sauf restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.
 Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du Journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :
 A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
 L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
 poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 22 DÉCEMBRE

CHRONIQUE GÉNÉRALE

LE SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX COLONIES

On lit dans le *Figaro* :

« De tous côtés arrivent des pétitions en faveur du sous-secrétaire dont ne veut pas M. de Mahy. Avant-hier encore, un grand nombre de commerçants ont écrit à M. le président du conseil pour lui demander d'user de son influence et de faire désigner à brève échéance un sous-secrétaire d'Etat aux colonies. »

Au contraire de ce que l'on pensait avant-hier, il se pourrait très bien que la question du sous-secrétariat des colonies ne fût pas tranchée dans le conseil de samedi.

Bien que partisans en principe du rétablissement du sous-secrétariat, les membres du cabinet auraient renoncé à une rupture immédiate avec leur collègue de la marine et préféreraient ne pas avoir à remanier le ministère avant la rentrée.

La question serait donc laissée pendant jusqu'au jour de l'interpellation dont M. de Mahy supporterait seul le poids.

Dernière heure. — M. Ferry trouve que l'on prend trop de ménagements avec M. de Mahy.

Il exige son départ sans délai. M. Tirard n'ose résister. Tout le parti opportuniste obsède le chef du cabinet.

M. de Mahy sent qu'il ne peut résister à cette conspiration où le parti juif et les protestants internationalistes jouent le principal rôle.

M. de Mahy partira, et M. Etienne l'emportera.

M. Ferry veut l'amiral Peyron. C'est tout dire.

On commente beaucoup, à Paris et surtout à l'étranger, les attaques que la *Gazette*

de Cologne prodigue chaque jour au prince Ferdinand de Bulgarie et au comte de Paris. Dans son dernier numéro, le journal allemand va même jusqu'à affirmer que la candidature du prince Ferdinand est l'œuvre du comte de Paris : il raconte que le prince de Bulgarie a eu en janvier ou en février dernier une entrevue secrète avec le comte de Paris, et il ajoute : « On a appris par les bavardages de personnes initiées, que le comte de Paris a expressément approuvé cette entreprise et qu'il y a encouragé son cousin. »

Il est peut-être bon de rappeler que, le 2 décembre dernier, l'honorable M. Bocher a démenti déjà ces bavardages ; il déclarait expressément à la *Gazette de Cologne* que tous les princes de la famille d'Orléans, tous ceux dont Monsieur le Comte de Paris est le chef, « ont toujours été absolument étrangers aux événements dont la péninsule des Balkans est le théâtre. »

Ainsi que le disait hier devant nous un diplomate des plus sûrs, il y a quelque chose de beaucoup plus visible que la main de M. le comte de Paris dans la marche des événements en Bulgarie. C'est l'attitude des meilleurs alliés de l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie. Les ambassadeurs d'Autriche-Hongrie à l'étranger ont recommandé la candidature du prince Ferdinand à la sympathie des puissances signataires du traité de Berlin. Et le premier ministre d'Italie, au lendemain de l'entrevue de Friedrichsruhe, a pris sous sa protection l'indépendance de la Bulgarie, avec le prince qui préside à ses destinées.

Quant à M. le comte de Paris, il ne conspire pas plus contre la paix européenne que contre le repos de la France... et quelques-uns de ses amis seraient tentés plutôt de lui reprocher de ne pas être assez conspirateur. (*Figaro.*)

LA DUCHESSE DE BRAGANCE

On lit dans le *Moniteur* :

« Plusieurs journaux ont annoncé que M^{me} la duchesse de Bragance était dans un état de santé inquiétant. Il n'en est rien heu-

reusement, et nous sommes autorisés à déclarer que les dernières dépêches de Lisbonne présentent l'état de Son Altesse Royale comme aussi satisfaisant que possible.

» Madame la duchesse de Bragance se prépare à recevoir Monsieur le Comte de Paris et Madame la Comtesse de Paris, dont le voyage était décidé depuis longtemps et n'a été, par conséquent, aucunement motivé par une indisposition sérieuse de Madame la duchesse de Bragance. »

Le duc d'Aumale, venant d'Angleterre, est arrivé lundi à Bruxelles, où il compte rester pendant deux ou trois mois. Durant ce séjour, le prince a l'intention de continuer ses travaux littéraires et de diriger, autant que l'exil le lui permet, l'aménagement du château de Chantilly en vue de la destination académique que l'on sait. Au mois de mars prochain, le duc d'Aumale ira visiter comme d'habitude sa propriété des Deux-Siciles.

Le duc d'Orléans, fils de Monsieur le Comte de Paris, est allé, dimanche, à Windsor, prendre congé de la reine, avant de partir pour l'Inde.

Une dépêche de Lisbonne nous annonce que l'état de M^{me} la duchesse de Bragance s'est très sensiblement amélioré, et ne laisse plus concevoir aucune inquiétude.

C'est le 8 décembre que Mahmadou Lamine a été battu et que ses tentes (villages fortifiés) ont été détruits par la colonne du capitaine d'artillerie Fortin. Le marabout a pris la fuite et, poursuivi par nos alliés de Koussala, il a été tué.

La colonne Fortin, qui se composait de deux compagnies de tirailleurs sénégalais et d'une section d'artillerie, va continuer sa route sur Siguirri, où elle fera sa jonction avec la colonne qui dirige en personne le colonel Galliéni.

A la cérémonie de l'arbre de Noël, qui a eu lieu mardi à Berlin, le prince Guillaume

a prononcé devant le régiment des hussards de la garde l'allocution suivante :

« Depuis l'année dernière, les événements ont changé et sont devenus graves. Nous sommes en présence d'un avenir plein d'incertitudes. Il faut donc, plus que jamais, nous rappeler la devise qui est inscrite sur nos képis : « Avec Dieu, pour le Roi et la Patrie ! »

» Disons avant tout : « Avec Dieu ! qu'il nous protège dans les moments difficiles. »

» Faisons des vœux pour le rétablissement de celui qui a conduit nos armées à la victoire.

» Que Dieu, qui nous a toujours protégés, soit encore avec nous pour l'avenir. »

Si un général se permettait chez nous de parler de Dieu en ces termes, il serait rapidement mis à pied par les républicains qui n'entendent pas qu'on prononce de pareils noms devant eux. En France, on laïcise, on athéise ; en Allemagne, on invoque Dieu et on proclame sa puissance.

Plusieurs journaux ont annoncé que l'affaire de Vexincourt était terminée et que le soldat Kauffmann ne passerait pas en jugement.

Au ministère des affaires étrangères on dément cette nouvelle.

Voici où en est cette affaire :

L'enquête judiciaire, sur les lieux, s'est faite en quatre fois, les 29 octobre, 19, 25 et 28 novembre.

Les résultats de cette enquête ont été remis, le 16 décembre courant, par M. Martini, juge cantonal de Schirmeck, entre les mains du greffier du tribunal militaire, qui n'a pas encore statué sur la suite à donner à cette affaire.

Aubertin est toujours au dépôt et aucune décision n'a encore été prise au sujet de son transfert à Sainte-Anne.

Le rapport du médecin aliéniste a été transmis au parquet et le juge d'instruction fera connaître prochainement ses résolutions à l'égard du prévenu.

32 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MINA KLARZ

PAR A. DESHAYES-DUBUISSON

Deuxième partie

— M. Kerrea m'en a parlé aujourd'hui, madame, répondit la jeune fille sans la moindre embarras, mais il était question d'un délai de quinze jours.

Elle continua avec douceur :

— Peut-être est-ce abusé trop longtemps de votre hospitalité ?

Elle pensait : le propriétaire et le directeur se sont entendus.

— Abuser ! abuser ! reprit l'hôtesse, qui avait laissé tomber son ouvrage sur la table et que l'émotion faisait trembler, ainsi vous acceptez ce logement ?

Mina, étonnée, la regarda d'un œil tranquille, mais interrogateur.

— Vous devriez au moins, reprit M^{me} Humphrey, dont l'indignation augmentait le courage, respecter la présence de votre petite sœur ?

La jeune fille, au comble de l'étonnement, tira son interlocutrice... Le visage bouleversé de cette dernière, sa tête légèrement renversée en arrière, ses mains frémissantes, offraient un spectacle émouvant.

Une vision de la vérité passa, comme un éclair, dans l'esprit de Mina : les attentions du jeune homme, les chuchotements, les rires, le cottage, se groupèrent à ses yeux avec la lucidité d'une pensée enfin éveillée ; ainsi cette maison dont on parlait, c'était pour elle ! Le mélange d'envie et de mépris qui l'enveloppait depuis quelque temps, c'était... Elle devint pâle comme une morte... puis, se levant sans dire un seul mot, elle sortit en adressant à M^{me} Humphrey un regard si douloureux, qu'il atteignit celle-ci en plein cœur.

Rosen dormait du sommeil calme et profond de son âge. Mina vint s'asseoir près d'elle, éprouvant un besoin irrésistible de s'abriter à la pureté, à la candeur de l'enfant, pour se purifier des souillures dont, malgré son innocence, elle se sentait atteinte. Mais, bientôt, étouffant sous l'étreinte des sentiments tumultueux qui l'agitaient, elle marcha vers la fenêtre, l'ouvrit et se laissa tomber sur un siège.

L'air frais, en entrant, agita légèrement ses cheveux. La nuit régnait, charmante avec ses brillantes constellations et son croissant argenté. On entendait le frissonnement des peupliers ; vers l'angle assombri par les bâtiments se projetaient, en mourant, les traînées lumineuses de l'usine.

La soirée avait été calme — quelques paroles échangées seulement — et cependant, voilà que de nouveau le terrain manquait sous ses pas...

Pourquoi devait-elle ainsi souffrir sans repos ? Elle avait beau se montrer courageuse, remplir ses devoirs de son mieux, toujours la déception l'attendait. Et lui ? sa bonté n'était donc qu'un piège ? Ah !... Dans son âme indignée l'amertume décollait à pleins bords... Parfois, elle voulait repousser ces cruels soupçons ; peut-être le calomniait-on aussi ? Les gens dégradés aiment à salir les autres... Quel monde hideux ! Et jusqu'à M^{me} Humphrey, qui la connaissait, la voyait tous les jours... Son cerveau se surexcitait de plus en plus sous l'impression de tant de pensées désoilantes ; les battements précipités de son cœur l'étouffaient, mais pas une larme ne sortait de ses yeux. Depuis que, désespérée elle avait quitté ses soutiens naturels, les amis dévoués de son enfance, ses compagnons d'exil, quel poids écrasant s'était appesanti sur son pauvre cœur ! Pourquoi Dieu se montrait-il ainsi sans pitié ?

M^{me} Humphrey était retombée sur son siège en pleurant à chaudes larmes : l'angoisse de Mina la bouleversait. Bientôt, donnant cours à son indignation contre sa propre crédulité, elle s'écria :

— Allons donc ! une fille si réservée, si délicate ! A quoi pensait-elle d'avoir ainsi pris la balle au bond ? N'est-ce pas l'habitude de dire du mal des gens qu'on ne comprend pas ? Son mari avait raison ; il faut attendre pour juger ; mais elle, bah ! la voilà partie... brutalement ; comme une

personne qui n'a pas un grain de bon sens dans les veines.

Malgré ses reproches et ses regrets, la digne femme se sentait l'esprit fort allégé ; le regard de la jeune fille, dans son effarement douloureux et sincère, lui en avait plus appris que toutes les explications du monde. M^{me} Humphrey, avec son caractère loyal et prime-sautier, devait trouver le chemin droit, non-seulement le plus court, mais le meilleur ; aussi se dirigea-t-elle sans hésiter vers la chambre des deux sœurs, et l'ouvrit doucement.

Mina était toujours à la fenêtre, immobile, sans larmes ; à l'approche de son hôtesse, elle se leva toute droite.

— Mademoiselle, dit cette dernière avec une humilité touchante, j'ai été stupide de croire une seconde à ces sottises, je vous en demande pardon.

En disant ces mots, elle prit la main de la jeune fille ; celle-ci fit un mouvement pour la retirer, mais M^{me} Humphrey la retint serrée entre les siennes :

— Il faut me pardonner, continua-t-elle, j'avais tant de chagrin !

Comment résister à cet accent affectueux ? Mina ne l'essaya pas ; se jetant dans les bras de son amie, elle laissa enfin libre passage aux sanglots qui, bientôt, agitèrent ses membres d'un tremblement convulsif.

Aubertin, qui avait été fort agité toute la journée d'avant-hier, était beaucoup plus calme hier.

Après avoir assez copieusement mangé dans la soirée, il a bien dormi et hier matin il parlait avec ses gardiens, avec un calme et une lucidité qui surprenait tout le monde.

Il semble absolument qu'il soit revenu à la raison et ne se souvient nullement de ses divagations des jours derniers. Lorsqu'on lui en parle, il semble fort étonné et prétend n'avoir eu qu'une simple syncope.

AU MINISTÈRE DE LA GUERRE

On lit dans le *Radical* :

« Le général Logerot serait, paraît-il, dans l'intention de créer une nouvelle branche dans le corps des officiers d'administration en militarisant le personnel civil des bureaux du ministère sous le nom d'*officiers d'administration des bureaux de la guerre*. »

LES LIVRES DES ÉCOLES PRIMAIRES

Une des principales préoccupations du Conseil municipal de Paris est de donner en prix aux élèves des écoles primaires des livres qui « répondent aux nécessités de l'époque. » On sait ce que cela veut dire. Un des estimables conseillers, M. Levraud, s'est donné la tâche ingrate de mener à bien le travail d'épuration nécessaire, « travail colossal » comme l'a qualifié M. Marsoulan, et ce dernier a ajouté, en s'adressant à ses collègues : « Ainsi nous n'aurons plus que des livres choisis. » — « Oui, ceux où il n'y a pas le mot « Dieu », s'est écrié M. Carle. — « Je ne vois pas la nécessité d'introduire ce « mot », a riposté M. Marsoulan. Comme le lui a répondu son interlocuteur, il était intéressant de faire cette déclaration à la tribune du Conseil municipal. Cependant quelqu'un ne l'a pas trouvée suffisante. M. Joffrin a daigné nous apprendre que, « dans le siècle de l'électricité, Dieu n'est qu'un hors-d'œuvre, un vieux cliché, » bon à « mettre au musée des antiques si le cœur nous en dit. » Cette spirituelle répartie a clos l'incident. Il eût été, en effet, dit le *Moniteur*, bien difficile de répondre à M. Joffrin. Ce qui nous importait le plus, c'était de savoir dans quel esprit serait composée la bibliothèque municipale et quels seront les prix décernés aux enfants. Les pauvres petits !

Le dernier mot de la popularité :

Nous avons eu le général en pipes, en miriltons et même en bouteilles. On boit l'*amer Boulanger*. Mais on n'avait pas encore songé au Boulanger en fromage !

Cette lacune vient d'être comblée. Un fabricant des Halles centrales vient d'inonder Paris de boîtes élégantes, couleur chamois, et contenant... le *Camembert patriote*, orné d'un portrait du général.

Une manière ingénieuse de dire que Boulanger représente le parti avancé.

— Calmez-vous, ma chère enfant, murmurait M^{me} Humprey, calmez-vous, je vous en prie... mon mari s'arrangera de tout. Va-t-il être content ! il vous aime bien, allez ; il n'y croyait pas, lui. C'est convenu, vous resterez avec nous, comme notre fille, avec la petite chérie. Ah ! par exemple, qu'on vienne vous rire sous le nez, on aura affaire à moi. Allons, n'ed parlez plus. Mina connut de nouveaux les jouissances et les consolations ineffables de l'amitié. (A suivre.)

Salle du Cirque

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS (11^e ANNÉE).

DIMANCHE 25 décembre 1887, à 1 h. 1/2,

293^e CONCERT POPULAIRE (9^e de l'abonnement)

Festival G. BIZET

Avec les concours de M. DELMAS, ténor, et de M. DELVOYE, baryton, du Théâtre d'Angers.

Programme

Patrie, ouverture dramatique (op. 19).
Les Pêcheurs de perles, duo chanté par MM. DELMAS et DELVOYE.
Roma, symphonie. — I. Introduction allegro. — II. Andante. — III. Scherzo. — IV. Carnaval. — 1^{re} audition à Angers.
La Jolie Fille de Perth. — Menuet. — Flûte : M. DERMANET ; harpe : M^{lle} MOMAS. — Danse bohémienne.
Les Pêcheurs de perles, grand air, chanté par M. DELVOYE.
L'Arlésienne. — Prélude. — Minuetto. — Adagietto. — Carillon.

Comptabilité républicaine

DISCOURS

Prononcé au Sénat, à la séance du 15 décembre, sur les finances de la République, par M. BLAVIER, sénateur de Maine-et-Loire.

(Suite)

J'arrive, messieurs, à une troisième observation critique. On nous signale les procédés irréguliers employés dans l'application des crédits ouverts aux chapitres 78 et 92 du budget du ministère des finances. La commission du Sénat, après la commission de la Chambre des députés, a blâmé ces irrégularités, qui ont une gravité exceptionnelle. C'est, nous dit-on, M. le gouverneur général de l'Algérie qui se permet, de son autorité propre, contrairement aux règles fondamentales de la comptabilité publique, d'imputer sur des crédits ouverts au matériel — peu importe quels crédits — des dépenses du personnel. Cela est bien grave, assurément ; mais ce qui me surprend, c'est qu'on ait fait retomber la responsabilité sur M. le gouverneur général de l'Algérie. Je ne comprends pas ce que vient faire ici M. le gouverneur de l'Algérie, si grand personnage qu'il soit. Est-ce que ce ne sont pas les ministres, et les ministres seuls... (Très bien ! à droite) qui sont responsables de leurs actes devant le Parlement ? Est-ce qu'ils peuvent ainsi rejeter une faute, quand elle a été commise, sur un de leurs subordonnés ? M. le gouverneur général ne peut être qu'un ordonnateur secondaire, et c'est le ministre compétent qui a commis la faute signalée dans le rapport de votre commission ; c'est à lui seul que j'en puis demander compte. (Nouvelle approbation à droite.)

Maintenant, messieurs, permettez-moi d'appeler votre attention sur un autre ordre de faits qui a été exposé avec beaucoup de talent devant la Chambre des députés et qui vaut la peine que j'en entretienne le Sénat. Nous saisissons ici sur le vif, dans ce volumineux cahier de crédits supplémentaires et extraordinaires, les procédés détestables employés par le Gouvernement républicain pour faire apparaître ses budgets en équilibre, et je vais vous les faire toucher du doigt. Vous trouvez, en effet, dans le cahier en question pour l'exercice 1886, une demande de crédit supplémentaire de un million applicable aux frais de la justice criminelle.

Voici comment s'explique cette demande de crédit si considérable : c'est qu'il n'avait été prévu dans la loi de finances de 1885, pour ce même exercice 1886, qu'une dépense de 6 millions 500,000 fr., alors que la dépense constatée pour l'exercice 1884, définitivement réglé, s'était élevée au chiffre de 7,800,000 fr. On produisit ainsi une diminution de dépenses apparente d'un million ; par ce procédé bien simple, mais contraire à toute les règles qui président à l'établissement normal des prévisions budgétaires, on facilitait évidemment le prétendu équilibre du budget. Mais viennent ensuite les cahiers des crédits supplémentaires, qui sont l'histoire financière de l'exercice, alors que la loi budgétaire n'en est que le roman, et l'on y trouve forcément le rétablissement du million qu'on avait intentionnellement et de mauvaise foi supprimé dans les prévisions de dépenses.

Je passe à l'exercice 1887. L'emploi du même procédé est encore plus frappant. Il s'agit des remboursements sur produits indirects et divers. Quel est le crédit qui a été prévu par la loi de finances du 27 février 1887 pour l'exercice 1887 ? Car vous savez, messieurs, que nous en sommes arrivés, avec les progrès financiers que nous devons au régime républicain, à ne plus voter les crédits d'un exercice que plusieurs mois après l'ouverture de cet exercice. Le crédit inscrit pour cet objet au budget de 1887 était seulement de 4 millions, alors que la dépense constatée pour l'exercice 1884 avait été de 6,500,000 fr. On opérait ainsi dans les prévisions budgétaires une prétendue économie de 2,500,000 fr. Évidemment, c'est un moyen facile de bâtir le roman du budget en équilibre. Mais ici encore vient l'histoire, c'est-à-dire le cahier des crédits supplémentaires. Et que nous y demande-t-on ? Le rétablissement d'un crédit de 4,900,000 fr. ; et ce ne sera pas le dernier, car nous ne sommes pas au bout de l'exercice. Ces 4,900,000 fr. sont nécessaires pour régler des droits déjà constatés.

Il se produira d'autres réclamations, et je ne mets pas en doute qu'on ne soit obligé de nous demander de rétablir intégralement les 2,500,000 fr. que l'on a supprimés pour réaliser le prétendu équilibre du budget de 1887.

Voici un autre exemple encore de l'application de ce procédé si condamnable. Je vais le puiser, je dois le dire, dans un cahier de crédits supplémentaires autre que celui du 7 novembre actuellement en délibération, dans le cahier qui nous a été remis le 4^e décembre courant, car les demandes de ces crédits supplémentaires se font pour ainsi dire à jet continu dans les derniers jours de l'année. Eh bien, dans le cahier du 4^e décembre je trouve ce fait, qui est instructif : On nous avait annoncé que, pour la magistrature, on ferait des réductions de dépenses sérieuses, et elles étaient chiffrées au budget de 1887 à 255,000 fr. s'appliquant à la Cour de cassation, aux cours d'appel et aux autres tribunaux. Cela faciliterait encore l'équilibre du budget proclamé dans la loi du 27 février 1887. C'était le roman. Aujourd'hui est déposée une demande de crédit supplémentaire de 475,000 fr. Voilà l'histoire. Jugez, par ce nouvel exemple, messieurs, ce que valent les économies budgétaires que nous prononcent tant les nombreux ministres républicains qui se succèdent dans la direction des finances de la France ! Trois ministres dans la seule année 1887 !

M. Fresneau. — C'est le budget des équilibristes ! (Rires à droite. — Murmures à gauche.)

M. Blavier. — Je me borne, mon cher collègue, à constater des faits qu'il est bon de faire connaître, non pas aux équilibristes dont vous parlez, qui ne les ignorent pas, j'en ai la profonde conviction, mais au pays, qui paye et auquel ils peuvent faire illusion par leurs fallacieuses promesses, comme celles que vient de nous faire, dans sa déclaration, le nouveau gouvernement. S'il veut fermement réaliser toutes ses promesses, il devra étudier, un peu plus sérieusement que ses prédécesseurs, les conditions vraies de l'équilibre du budget de 1888, que nous ne pourrions encore voter que longtemps après l'ouverture de l'exercice. Quant à nous, membres de la Droite, qui avons pour mission de dire toute la vérité, puisque nous n'avons aucun intérêt à la farder devant le public (Très bien ! très bien ! à droite), nous devons chercher dans les résultats réels si cet équilibre existe ou non, et le dire hautement.

Mon honorable collègue et ami que j'aperçois à son banc, M. Chesnelong, vous avait bien prévenus, messieurs ; il vous avait depuis longtemps signalé ces procédés avec la haute autorité de sa parole ; et moi, modeste soldat, je l'ai fait après lui. Mais personne n'a voulu nous croire. Aujourd'hui, les faits sont là, indéniables, qui montrent que l'honorable M. Chesnelong et moi avions mille fois raison dans nos assertions contraires à des allégations intéressées et optimistes.

Un dernier exemple. Pour les pêches maritimes, on nous demande un crédit supplémentaire de 4 millions de francs. La dépense constatée en 1886 avait été de 5 millions ; et les prévisions au budget de 1887 portées à 3 millions seulement. Cette prétendue économie de 2 millions pour le budget de 1887 est déjà réduite de moitié, et l'on sera obligé de nous demander bientôt un nouveau million pour rétablir le chiffre de 1886.

M. Mayran. — C'est un procédé de Robert-Houdin !

M. Blavier. — Non, malheureusement ce n'est pas comme chez Robert-Houdin ; ce dernier finissait toujours par retrouver l'objet qu'il avait détruit ou fait disparaître, tandis que dans la circonstance actuelle, c'est dans la poche du contribuable qu'on est obligé de reprendre ce qu'on a fait disparaître d'abord, pour lui faire croire à une moindre dépense. Robert-Houdin vous prend votre mouchoir, mais il vous le rend. Les équilibristes budgétaires modernes ne vous le rendent pas ; ils font seulement semblant de le rendre et finissent toujours par le garder. (Rires prolongés à droite.)

(L'orateur se tourne vers la Droite.) Voilà, messieurs, la différence capitale entre les procédés...

Plusieurs voix à gauche. — Parlez à la gauche !

M. le président. — Parlez en face, monsieur Blavier.

M. le rapporteur. — Nous ne vous entendons pas.

M. Blavier. — Vous voulez que je me fasse entendre de votre côté, mon cher collègue ? vous avez raison, car c'est à vous que ce discours s'adresse.

Maintenant j'aborde un troisième chef de discussion, qui est le plus considérable. M. le ministre des finances contestait devant la Chambre les chiffres présentés par un honorable député très fort en finances, qui lui disait :

« La situation financière de l'exercice 1887 est déplorable. — Mais non, répondait M. Rouvier, — au contraire, car nous avons déjà obtenu des résultats économiques considérables : les crédits supplémentaires sont réduits dans une énorme proportion par rapport aux exercices précédents. »

Notre honorable rapporteur a facilement adopté cette manière de voir, et, reprenant les chiffres indiqués par l'ex-ministre des finances, chiffres puisés à la page 3 du rapport général sur le budget de 1888 de M. Yves Guyot, il nous dit : « Mais voyez donc la progression décroissante des crédits supplémentaires : il y a eu en 1884 — pour ne remonter que jusqu'à cet exercice — 109 millions de crédits supplémentaires ; en 1885, ils ont atteint le chiffre de 214 millions ; en 1886, le chiffre en est tombé à 73 millions ; et en 1887, il n'y en a plus que pour 26 millions. » Ce serait superbe, en vérité ! Il n'y a qu'un inconvénient à cette démonstration, c'est qu'elle est absolument inexacte, et je vais le prouver pièces en mains.

(La fin à demain.)

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 21 décembre.

Le marché conserve sa bonne allure, les cours de nos rentes se maintiennent solidement : 3 0/0, 81.32 ; 4 1/2 0/0, 107.40.

L'action du Crédit Foncier se négocie à 1,407. Les obligations foncières et communales ont un marché très actif. Les capitalistes mettent en portefeuille des titres aussi avantageux. Le 28 courant, une nouvelle occasion est offerte aux capitaux de l'épargne d'employer ses disponibilités en se portant sur les Bons à lots émis afin de liquider les loteries de Nice, Toulon, Marseille et Coloniale. Nul doute que ce ne soit un nouveau succès pour l'établissement qui prête son concours.

La Société Générale est immobile à 453.75. Le bilan au 30 novembre constate une augmentation dans les bénéfices correspondant à un accroissement de la clientèle.

La Banque d'Escompte est demandée à 457. Les tendances continuent à porter le titre vers le pair qui sera atteint rapidement.

Les Dépôts et Comptes courants sont immobiles à 600.

Aux parents désireux de constituer une dot à leurs enfants, nous signalons le Placement total pratiqué par l'Abeille-Vie.

C'est une combinaison extrêmement ingénieuse et présentant des avantages réels sur les modes d'assurances employés jusqu'à ce jour pour doter les enfants.

Bon courant de demandes sur les Polices A B de l'Assurance financière.

Le Canal de Corinthe est sans affaires à 230.

L'action de Panama, toujours fermement tenue, cote 346. Les baissiers renouent peu à peu à la lutte devant la confiance des porteurs.

Peu de changement sur les cours des actions de nos chemins de fer. Les obligations sont très fermes.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST

ÉLECTIONS AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAUMUR

Voici le résultat du second tour de scrutin qui a eu lieu dimanche :

CANTON SUD. — Electeurs inscrits, 593 ; votants, 69.

Juges titulaires : M. Achille Girard, 69 voix ; M. Victor Borel, 68 voix.

Juges suppléants : M. Louis Foy, 69 voix ; M. Bougé, 68 voix.

CANTON NORD-OUEST. — Electeurs inscrits, 498 ; votants, 0.

Le bureau n'a pu être formé.

CANTON NORD-EST. — Electeurs inscrits, 207 ; votants, 0.

Le bureau n'a pu être formé.

Ainsi, sur 998 électeurs, 69 seulement se sont crus obligés d'accomplir leur devoir électoral ; 929, soit 93 0/0, n'ont pas paru savoir qu'ils sont électeurs. Que faut-il penser de cette indifférence et surtout qu'en faut-il conclure au sujet de certain projet d'extension du suffrage universel ?

M. de Rostan d'Ancezone, le jeune sous-lieutenant dont nous avons annoncé l'accident arrivé dimanche dernier, a fini par reprendre connaissance et était hier dans un état un peu plus satisfaisant.

On craint aujourd'hui qu'il ne retombe plus mal.

Nous croyons savoir que désormais les obstacles du champ de course de Verrie seront enchaînés, et l'usage de la piste ne sera permis que sur autorisation spéciale et écrite.

A propos de la brimade qui vient d'avoir lieu à l'École de Saumur et qui a été cause de la mort d'un homme, la France militaire dit :

« Encore une fois, nous demanderons ce que l'on compte faire pour bannir de nos mœurs militaires ces coutumes insensées qui consistent à brimer les jeunes soldats.

Il y a urgence à porter le fer dans la plaie en inscrivant dans le Code une peine exemplaire pour réprimer de pareils abus. »

Concert de l'Arbre de Noël

Le Concert de « l'Arbre de Noël » des Français d'Alsace-Lorraine résidant à Saumur aura lieu au Théâtre, dimanche prochain 25 décembre, à 8 heures du soir ; ouverture des bureaux à 7 heures.

Ce Concert, au bénéfice de la Société de secours mutuels l'Alsace Lorraine de Saumur, sera donné avec le bienveillant concours de :

M^{lle} Closion, professeur de chant à Angers ;

M. Pellegrin, hauboïste solo de la Garde républicaine ;

M. Weber, violoncelle solo de l'Association artistique d'Angers ;

M. Goubeault, chef de musique de l'Harmonie Saumuroise ;

Et la Musique municipale, sous la direction de M. Meyer.

Voici le programme de cette intéressante soirée :

Première partie

1. Fantaisie sur les Huguenots (Meyerbeer), par la MUSIQUE MUNICIPALE.

2. Cara memoria, fantaisie pour violoncelle (Servais), par M. WEBER.

3. Grand air d'Alceste (Gluck), chanté par M^{lle} CLOSION.

4. Solo de concert (Verroust), par M. PELLEGRIN.

5. Petit Jean Tête-Dure, par M. JEAN.

6. Fantaisie sur la Muetto (Allard), par M. GOUBEAULT.

7. ALLOCUTION PATRIOTIQUE, par M. VUILLAUME, vice-président d'honneur de l'Alsace-Lorraine de Saumur.

Deuxième partie

8. L'Éclair, fantaisie (Halévy), par la MUSIQUE MUNICIPALE.

9. Air varié pour hautbois (Verroust), par M. PELLEGRIN.

10. Le Témoin Gibelou, par M. JEAN.

11. Adagio religioso ; Pauvre petit Savoyard, par M. WEBER.

12. La Course à l'An (Léonard), par M. GOUBEAULT.

13. Romance pour chant et violoncelle (Tschakowski) ; Haï Lullit (P. Viardot), par M^{lle} CLOSION et M. WEBER.

14. L'Étoile d'Angleterre, polka pour piston, par la MUSIQUE MUNICIPALE, solo par M. LEFORT.

7 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

Le Lieutenant Gauthier

ÉPISODE DE LA GUERRE DE CRIMÉE

« Mort !... mort !... répéta-t-il se soulevant avec effroi... Mort, et tué par moi !... Nicolas 1^{er}, qu'as-tu causé ?... Mère... Mère... qu'as-tu fait !... »

« Oh ! fatalité... fatalité ! »

Après quelques instants d'accablement muet, le général se pencha vers son fils, l'embrassa sur la première et la dernière fois, monta à cheval, et s'élança vers le lieu du combat, où Français et Russes faisaient un carnage effroyable.

— Prince, prince ! que faites-vous, lui cria un officier français, le voyant dans la mêlée comme un fou.

— Je veux la mort !... J'ai tué mon fils !... Je ne puis plus vivre.

Il n'acheva pas : une balle vint le frapper en plein cœur, et il tomba pour ne plus se relever.

— Le père n'a pas tardé à rejoindre le fils. Qui dira qu'il n'y a pas une providence ! s'exclama l'officier.

Et il courut à la tête de ses hommes.

Le piano sera tenu M. MEINERS, de l'orchestre du théâtre d'Angers.

Une Quête sera faite au profit des pauvres de la ville.

PRIX DES PLACES ORDINAIRE.

Nous avons reproduit la semaine dernière (numéro du mardi 13 décembre) deux entrefilets assez curieux, intitulés, le premier, « UN SUBSTITUT QU'ON S'ARRACHE », le second, « RENDEZ LE SUBSTITUT ». En voici un troisième, emprunté au Journal de Baugé, intitulé :

On se l'arrache

« On s'agit beaucoup à Saumur au sujet de la réclamation faite par notre ville de son substitut. Nous ne voulons pas discuter tous les arguments autour de la question invoqués par une partie seulement de la presse saumuroise ; nous n'avons, pour l'instant, qu'à nous préoccuper d'une chose : La loi existante a-t-elle attribué le substitut à Baugé ou à Saumur ? Là est toute l'affaire, et nous sommes plus qu'étonnés de voir la ville de Saumur, au lieu de demander simplement au gouvernement de lui créer un poste de substitut, comme il a le droit de le faire, se lancer dans un examen statistique qui est loin encore d'être concluant et réclamer une mesure législative supprimant le poste de Baugé.

« Nous doutons que le Parlement ait l'intention de toucher à nouveau à la magistrature, et il est évident que les législateurs de 1883 n'ont qu'à regret supprimé un certain nombre de substituts et se sont empressés d'ajouter à la loi, que des circonstances exceptionnelles rendaient nécessaires, un correctif sérieux permettant au gouvernement de rétablir, par un simple décret, les postes du Parquet qu'il avait été opportun de supprimer.

« Il ne peut, en effet, y avoir que les criminels de toutes catégories qui puissent désirer la diminution des magistrats chargés plus spécialement de les rechercher et de requérir leur punition.

« Nous avons la conviction que le gouvernement ne va pas tolérer plus longtemps la violation flagrante de la loi dont nous nous plaignons, et nous espérons que M. le garde des sceaux fera droit sans retard aux justes réclamations de la ville et de l'arrondissement de Baugé. »

On lit dans l'Union de l'Ouest :

« Lundi, on a célébré, à Beaufort-en-Vallée, les obsèques de M^{me} Le Noir de la Cochetière, qui vient de s'éteindre à l'âge de 83 ans, au milieu des siens.

« M^{me} de la Cochetière, alliée à cette ancienne et très honorable famille, appartenait à la descendance des Pocquet de Livonnière, qui, du quinzième au dix-huitième siècle, ont donné d'éminents jurisconsultes à l'Université d'Angers ; un de ses neveux est aujourd'hui conseiller général de Maine-et-Loire, et le général de la Motte-Rouge avait épousé sa sœur.

« A la tête d'une nombreuse famille, qui pratique toujours le culte de la Religion et

Pendant quelques instants, la victoire resta incertaine, puis les Français eurent le dessus, et les Russes durent se réfugier à Sébastopol qu'ils avaient essayé de délivrer.

Lorsque le maréchal Canrobert visita le champ de combat, il demanda :

— Où est cet officier de la légion étrangère, qui s'est battu avec tant de bravoure ?

— Il est tombé près de la tranchée, lui fut-il répondu.

Le commandant en chef dirigea son cheval vers l'endroit indiqué, et ordonna à un chirurgien d'examiner l'officier qui gisait sur le sol.

— Il est criblé de coups de bionnette, mais il n'est pas mort, répondit le docteur.

— Qu'on apporte ici un autre officier du même corps, que j'ai vu tomber de l'autre côté de la tranchée, là-bas, à gauche, désigna le maréchal.

Et comme, une fois amené, on lui dit qu'il avait cessé de vivre, il hocha la tête d'un geste douloureux, et dit :

— C'est dommage... c'était un soldat !

— Comment se nomme-t-il ?

— Nicolas Gauthier.

— Et le blessé ?

— Félix Saussier.

Le commandant en chef fit mettre son armée sur les rangs, et faisant présenter les armes, il détacha la croix de la Légion d'honneur qu'il por-

de la Patrie — ses deux fils servirent avec dévouement la France en 1870. — M^{me} de la Cochetière était de ces femmes fortes et charitables qui sont pour un pays une bénédiction et un honneur. Elle savait mener de front les devoirs multiples, rigoureux d'une mère affectueuse et vigilante, en même temps que l'administration sévère de sa maison, les exercices d'une piété fervente et la pratique d'une infatigable charité. Sa bienveillance pour tous était notoire : son cœur et sa bourse ne furent jamais fermés aux malheureux. »

Ni jamais, ni toujours

C'est le titre d'un des meilleurs romans de Paul de Kock : *Jamais et toujours* sont les deux locutions que nous retrouvons dans toutes les attestations des Pilules Suisses, car ceux qui en ont fait usage ne peuvent plus jamais s'en passer et veulent toujours en avoir à la maison.

Librairie ABEL PILON, rue de Fleurus, 33, PARIS

A. LE VASSEUR & C^o, ÉDITEURS

LIVRAISON IMMÉDIATE

de tous les Ouvrages de la Librairie française ;

de toutes les Partitions et Publications musicales ;

DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES

Gravures, Eau-Fortes, Gravures en Couleurs, etc.

AU MÊME PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR

Payable CINQ FRANCS par mois PAR CHAQUE CERTAINE DE

ESCOMPTE AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

A l'occasion des fêtes de Noël et du Jour de l'An, M. DOURSNEU — ÉPICERIE CENTRALE — prévient sa nombreuse clientèle qu'il a reçu d'Espagne des Raisins blancs frais qu'il vend 1 fr. 20 le 1/2 kilo.

Vendredi, arrivage d'escargots de Bourgogne tout préparés.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

ÉMISSION

de 230,000 BONS de 100 fr.

AVEC LOTS

(Arrêtés ministériels des 24 octobre et 9 décembre 1887)

Remboursement de tous les Titres

à 200 FRANCS au moins.

Capital remboursé, LOTS et PRIMES

57,650,400 francs.

MONTANT TOTAL DES LOTS

11,888,000 FRANCS

dont 101 Lots de 100,000

FRANCS

LE PRIX D'ÉMISSION DE 100 FRANCS

Sera payable de la manière suivante :

20 francs en souscrivant,

20 — à la répartition,

20 — du 10 au 15 avril 1888,

20 — du 10 au 15 août 1888,

20 — du 10 au 15 décembre 1888.

Les libérations totales seront admises à toute époque

Le 1^{er} tirage aura lieu le 15 mars 1888

La somme nécessaire au remboursement des

titres et au paiement des lots, sera employée par

le CRÉDIT FONCIER DE FRANCE en prêts hypo-

thécaires et communaux.

L'émission a pour objet de permettre la liqui-

dation des Loteries de Marseille, de Toulon et de

Nice et de la Loterie Coloniale.

Pour les détails, voir le prospectus.

Souscription publique le Mercredi 28 Décembre 1887

À la CRÉDIT FONCIER, rue des Capucines, 19 ;

À la Comptoir d'Escompte de Paris, rue Bergère, 14 ;

À la Société Générale, rue de Provence, 54 ;

À la Société Industrielle, rue de la Victoire, 74 ;

À la Société Lyonnaise, boulevard des Italiens, 19 ;

À la Société de Dépôts et Comptes Courants, place de

l'Opéra, 2 ;

À la Banque d'Escompte de Paris, place Vendôme.

tail sur sa poitrine, et la plaçant sur celle du lieutenant Saussier :

— Voilà la récompense décernée aux braves.

« Portez-la avec orgueil, car vous l'avez bien méritée.

Puis, prenant une autre croix sur la poitrine d'un des officiers qui faisaient partie de son état-major, le maréchal la posa sur le corps du sous-lieutenant Gauthier :

— Si vous ne la portez pas sur la terre, vous la porterez dans la tombe ; elle est à vous, vous l'avez vaillamment gagnée.

Après que les troupes eurent défilé, devant le mort et le blessé, le commandant salua de son épée les deux héros, l'un mort trop tôt, et l'autre qui devait devenir un des plus brillants généraux divisionnaires de la France. Puis il s'éloigna, fort ému, mais très satisfait de la victoire, ignorant le triste drame qui s'était passé non loin de lui.

En souvenir de son ami Nicolas Gauthier, et du prince Porthikopoff ;

En souvenir aussi de l'excellent accueil qu'il reçut du commandant de la première ville russe de la frontière d'Allemagne, le général baron de Vrangél et de ses officiers, lorsque, colonel du quarante et unième de ligne, il fut envoyé après la capitulation de Metz, prisonnier de guerre à Gardenez, d'où il s'échappa ; — le lieutenant Saussier,

Dans les Agences et Succursales et chez les correspondants des Sociétés ci-dessus.

ON PEUT SOUSCRIRE DÈS À PRÉSENT PAR CORRESPONDANCE

Les souscriptions par listes ne sont pas admises

L'admission à la cote officielle de la Bourse de Paris sera

demandée

La Caisse Générale d'Épargne et de Crédit

116, Place Lafayette, à Paris,

Reçoit dès à présent les souscriptions aux

BONS A LOTS.

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Agence de Saumur

49, RUE DU MARCHÉ-NOIR,

Reçoit dès à présent, sans frais, les souscriptions aux 230,000 Bons de 100 francs, avec lots, émis par le Crédit Foncier de France.

Crédit Lyonnais

Escompte. Recouvrements. Délivrance de chèques. Dépôt de fonds. Prêts sur Titres. Régularisations de Titres. Souscriptions.

Les bureaux sont actuellement 30, boulevard de Saumur, à Angers.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux, « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux. » Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie GARLIN. — Paris, rue Rivoli, 30.



Théâtre de Saumur

Direction : JUSTIN NÉE

Vendredi 23 Décembre 1887,

Représentation extraordinaire avec le concours de

M^{me} GALLI-MARIÉ

De l'Opéra-Comique

CARMEN

Opéra-comique en 4 actes, tiré de la nouvelle de Prosper Mérimée, par MM. H. Meilhac et L. Halévy, musique de G. BIZET.

M^{me} GALLI-MARIÉ jouera le rôle de Carmen, qu'elle a créée à Paris.

Les autres principaux rôles seront joués par MM. Delmas, Delvoye, Sabin, Stéphanie, Boussea, M^{me} Fincken, Drouville, Lelong.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

actuellement général de division, commandant le gouvernement militaire de Paris, a conservé une grande estime pour les officiers russes et il est heureux de la leur témoigner chaque fois que l'occasion s'en présente.

José DE CAMPOS.

FIN.

BOURSE DE PARIS

DU 21 DÉCEMBRE 1887.

| | |
|------------------------------------|--------|
| Rente 3 0/0. | 81 35 |
| Rente 3 0/0 amortissable | 85 »» |
| Rente 3 0/0 (nouveau) | 81 35 |
| Rente 4 1/2 (nouveau) | 107 60 |
| Obligations du Trésor. | 514 »» |

Grand Théâtre d'Angers.

Judi 22 décembre,

Représentation au bénéfice des pauvres

Zampa, opéra-comique en 3 actes, musique d'Hérold.

L'Étincelle, comédie en 1 acte, de Pailleron.

Samedi 24 décembre

Deux Merles blancs, comédie en 3 actes.

Zampa, opéra-comique en 3 actes.

Dimanche 18 décembre,

En matinée, à 1 h. 1/2 : Le Naufrage de la Méduse, grand drame historique en 5 actes.

Le soir : La Fille du Tambour-Major, opérette en 4 actes.

A LA MÉNAGÈRE

GOUBY-MAURICE

SAUMUR - 6, rue Saint-Jean, 6 - SAUMUR

Grands Magasins d'Articles de Chauffage et de Ménage en tous genres.

ÉTRENNES UTILES

Je tiens à prévenir ma nombreuse clientèle que je viens de recevoir un choix immense de **Feux, Landiers, Galeries de Cheminées et Chenêts** de tous styles, en bronze doré, poli clair et poli vieux, en fer poli, fonte polie, fonte bronzée, etc.

Evantails en bronze doré et en vieux poli.

Garde-Etincelles en cuivre et en fer bronzé.

Porte-Pelles et Pincettes, Pelles et Pincettes en

cuivre ciselé, cuivre poli, fer poli, fonte polie et fonte bronzée. Grand assortiment de **Soufflets** et **Balais d'âtre** en tous genres et de toutes nuances, en cuivre, en bois avec incrustations, moulures ou sculpture.

TABLES DE TOILETTE ET LAVABOS EN FER

ÉTRENNES POUR ENFANTS

Poêles, Cuisinières, Cheminées, Lessiveuses et Batterie de Cuisine.

Je ne crois pas devoir donner un aperçu des prix, persuadé qu'il est nécessaire d'avoir l'objet sous les yeux pour l'apprécier. Une visite dans les Magasins où les Articles sont exposés, suffira pour se rendre compte de leur fraîcheur, de leur bon goût et de leur extrême BON MARCHÉ.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE CORBINEAU.

Les créanciers de la faillite du sieur Corbineau, de Saint-Florent, sont invités de nouveau à se rendre au Tribunal de commerce, salle des faillites, le mercredi 28 décembre 1887, à 10 heures du matin, pour assister à la vérification de leurs créances dans cette faillite devant M. le juge-commissaire.

Au cas où les créanciers convoqués de nouveau par le présent avertissement n'auraient pas encore remis au syndic de la faillite ou au greffier du Tribunal, leurs titres de créances accompagnés d'un bordereau sur timbre, des sommes par eux réclamées, ils sont priés de le faire sans retard et quelques jours avant la séance de vérification indiquée ci-dessus.

(885) Le Greffier, GAUTIER.

Etud. de M^e SACHOT, huissier à Cholet.

Château de Maulévrier, ville et commune de ce nom.

VENTE VOLONTAIRE

Aux enchères publiques,

DE MEUBLES RICHES

ET D'OBJETS MOBILIERS DE PRIX

Le LUNDI 26 DÉCEMBRE 1887 et jours suivants, à midi, au château de Maulévrier, M^e SACHOT, huissier à Cholet, procédera à la vente volontaire, aux enchères publiques, des meubles et objets mobiliers ci-après :

Ameublement de salon

Pendules, candélabres, lustres, fauteuils, canapés, chaises longues, chaises garnies, tapisseries, tapis, tableaux, gravures, glaces, rideaux et portières.

Chambres à coucher Louis XVI et autres, en palissandre, bois noir, acajou, noyer et chêne.

Commodos vieux cuivre, armoires à glace, buffets, bureaux, secrétaires, etc.

Tables de toilette, tables de milieu, tables à jeu, bureaux d'encoignures et étagères.

Bibliothèque, potiches en porcelaine de Chine, piano, harmonium, billard palissandre, etc.

Salle à manger

Porcelaine du Japon, porcelaine ordinaire et cristaux.

Argenterie, vins fins de divers crus et provenances, vins ordinaires en fûts et en bouteilles.

Linge, draps, serviettes, torchons et autres.

Batterie de cuisine.

Chevaux, vaches, bœufs, taureaux, landaux, porcs.

Landau, coupé, break, charret-

tes, charrues, tombereaux, instruments aratoires, harnais, etc.

On paiera comptant plus 5 0/0 sans fraction.

ORDRE DE LA VENTE

Lundi 26 décembre, on vendra : chevaux, vaches, bœufs, taures, taureaux, porcs, volailles, instruments aratoires et harnais.

Lundi 2 janvier 1888 : landau, coupé, break, charrettes, charrues, tombereaux, bois de chauffage, bois de charpente et autres.

Le dimanche 8 janvier : argenterie, porcelaine, cristaux et vins.

Le dimanche 15 janvier : meubles de salon et salle à manger, piano, harmonium et billard.

Le dimanche 22 janvier, ainsi que tous les dimanches suivants, pour la continuation : chambres à coucher, linge, etc.

La bibliothèque sera vendue la dernière et annoncée par une insertion dans les journaux.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

LA VILLA PLAISANCE

Située à 4 kilomètres de Saumur,

Le plus confortable et le plus grand Etablissement de la région, pour Noces, Banquets, Bals, etc.

Immense Jardin avec Tonnelles, Pelouses, Balançoires, Trapèzes, Jeux de Boules, Billard et autres jeux divers. Tir à la Carabine.

S'adresser à M. MÉNIER-GUÉRET, 20, rue de Lorraine, Saumur.

A LOUER PRÉSENTMENT

Jolie Maison

Avec jardin devant et jardin touchant la voie,

Ancienne maison Simon, maire de Saint-Lambert.

S'adresser, pour visiter, à M. de Borville, hôtel de la Poste, et, pour traiter, à M. GUENYVEAU, château de la Salle, à Montreuil-Bellay.

CAVE A LOUER

Petite chambre garnie ou non garnie à louer

S'adresser au bureau du journal.

LESSIVE-IRIS LE PAQUET 0 fr. 35

Blanchit et parfume le linge sans l'attaquer

Se recommande spécialement aux mères de famille pour le blanchissage du linge des bébés.

La plus économique des Lessives connues.

En vente chez M. GONDRAND, et principaux épiciers. Vente en gros : JOUTEAU et CAMUS, Poitiers.

(287)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1889,

TRÈS GRAND MAGASIN

A deux ouvertures,

Situé rue du Puits-Neuf, 21.

S'adresser à M. et M^{lle} JAGOT, rue d'Orléans, 76, Saumur. (869)

A VENDRE

Excellent CHEVAL d'officier, avec ou sans équipage, et CHARRETTE ANGLAISE.

S'adresser à M^{me} FERBU, rue Duplessis-Mornay, 4. (887)

A VENDRE

Un bon chien couchant, 5 ans, tout dressé.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Bouteilles Champenoises renforcées

Très bonnes conditions.

S'adresser à M. CH. JUDEAU, chef de caves à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

A Vendre

Un Moteur à Gaz

Système Otto, force 3 chevaux.

S'adresser chez M. V. BORET, rue Saint-Nicolas. (793)

A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur.

Vins blancs des Côteaux à 80 et 100 francs la barrique;

Vin rouge nouveau à 80 fr.;

Vin rouge supérieur à 100 francs;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 1/2 à 10 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande.

ON DEMANDE un garçon de course, 16, rue d'Orléans.

TAPISSERIE, AMEUBLEMENT

Ancienne Maison VOISINE

CH. MÉGRIER, Succⁿ

25, rue de la Tonnelles, 25, SAUMUR

M. MÉGRIER a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'il arrive de Paris avec un joli choix de Meubles Fantaisies pour Étrennes, tels que Bahut de Salon, Meubles Boule, Table à Thé, Jardinière, Table à Ouvrage et Étagère Marquetterie, Chaises nouveautés en vieux noyer, etc., etc.

A des prix très modérés.

LE COLLÈGE DE SAUMUR

PRÉPARE AUX

ÉCOLES D'ARTS ET MÉTIERS

ET A L'EMPLOI

D'Elève Mécanicien des Equipages de la Flotte

L'Atelier d'Ajustage du Collège de Saumur, ouvert le 4^{er} Mars 1884 avec Cinq Étaux seulement, contient aujourd'hui Quarante-huit Étaux, Deux Moteurs, Cinq Tours, Deux Machines à Percer, Un Étau-Limeur, Une Machine à Raboter, Une Machine à Fraiser.

EN VENTE

ALMANACH DE MAINE-ET-LOIRE

(Arrondissement de Saumur)

P. GODET

ÉDITEUR, IMPRIMEUR-LIBRAIRE.

Se trouve également aux librairies DÉZÉ, GUILLEMET et GIRARD, à Saumur, et chez M^{me} veuve FILLOCREAU, libraire à Doué-la-Fontaine.

Prix : 10 centimes.

SANS PALAIS

DENTS

NI CROCHETS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.